

OBJET : Demande de subvention_Appel à projet FEADER 73.04 – Animation Natura 2000 2025-2027

LE PRESIDENT,

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales ;
- * Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La mesure 3 de la Charte : « Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de création d'aires protégées et coordonner les protections déjà en place »
- * Le compte rendu de la réunion de cadrage préalable à l'animation des sites Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume » et « Sainte-Baume occidentale »
- * La délibération n°454-2024 du Comité Syndical en date du 27 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président.

Considérant que les objets de l'animation du site sont :

- * L'émergence de contractualisations ;
- * Le suivi et la réalisation d'études scientifiques ;
- * L'appui aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches administratives notamment les évaluations des incidences Natura 2000 ;
- * La sensibilisation et l'information du public et différents acteurs du territoire ;
- * Le suivi du site ;
- * L'animation de la concertation et de la gouvernance du site ;
- * La gestion administrative et financière du projet ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est la structure animatrice depuis 2016 des sites Natura 2000 Massif de la Sainte-Baume et Sainte-Baume occidentale. Après 3 années consacrées à la réalisation du document d'objectifs de ces sites, le Parc est entré dans une phase d'animation du DOCOB sur les périodes 2020-2022 et 2023-2024. L'animation actuelle arrivant à échéance en fin d'année 2024, le Parc souhaite déposer une demande de subvention lors de l'appel à projet FEADER pour le financement de l'animation des sites Natura 2000 sur la période 2025-2027.

Contenu de la demande :

L'animation 2025-2027 pour les sites Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume » et « Sainte-Baume occidentale » a pour objectif de notamment travailler sur la réalisation de contrat Natura 2000 forestier sénéscent et le suivi du travail mis en place dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique. Une part importante du temps de travail sera également alloué à l'évaluation des incidences Natura 2000, notamment dans le cadre de manifestations sportive et des activités de défense des forêts contre les incendies. De même, le Parc prévoit de travailler sur plusieurs études scientifiques concernant

Une autre vie s'invente ici

le loup, les chiroptères ou encore les rapaces, avec notamment une étude réalisée par un prestataire pour la mise à jour des données de reproduction du Circaète Jean-le-Blanc sur le site Massif de la Sainte-Baume. Enfin, des actions de sensibilisation sont prévues à l'encontre des scolaires, du grand public et des acteurs du territoire directement.

Le budget **prévisionnel hors taxes** établi sur 36 mois pour la période 2025-2027 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT (€)	Financier	Montant HT (€)
Masse salariale	141 255	Région SUD (20%)	32 828
Frais de déplacement	7 062	FEADER (80%)	131 314
Etude scientifique réalisée par un prestataire	15 825		
Total Dépenses	164 143	Total Recettes	164 143

Les subventions étant calculées sur le montant HT des dépenses, le Parc prendra à sa charge la TVA liée aux prestations externalisées (réalisation des études), celle-ci n'étant pas imputée sur un compte budgétaire éligible à la récupération de TVA. Ce montant est estimé à 3 165€.

DECIDE

Article unique – De déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet FEADER 73.04 Animation Natura 2000 pour la période 2025-2027 à hauteur de 100% des dépenses hors taxes prévisionnelles conformément au plan de financement présenté, ou à défaut, auprès de tout autre financeur venant en complément.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

Fait à Plan d'Aups Sainte-Baume,
Le 10/07/2024

Michel GROS,
Président

